

Le communautaire: **acteur** nécessaire dans le système des médias

Dans ce texte, l'auteur souligne le caractère collectif et non lucratif des radios communautaires. Le sujet est pertinent dans le débat sur le biais commercial qui prédomine actuellement.



María Pía Matta

Le mouvement des radios communautaires a une longue histoire en Amérique latine et dans le monde.

Ces radios constituent un moyen indispensable pour développer la diversité dans l'information et pour promouvoir la différence comme pivot dans la construction de standards journalistiques.

Nous parlons de centaines de stations de radio qui partagent la mission de démocratiser les communications, de fournir un espace où la société civile peut s'exprimer et dont la raison d'être et le caractère s'écartent du profit et du prosélytisme politique ou religieux.

Ce sont des radios dont l'approche éditoriale représente les intérêts de la communauté, qu'elle soit une petite localité ou un important secteur social.

Les radios communautaires diffusent à des fréquences hautes ou basses, et sont opérées par des bénévoles ou des employés rémunérés.

Elles se définissent comme des organismes sans but lucratif, ce qui n'empêche pas la mise en place de stratégies de maintien, incluant la vente de publicité, afin de devenir des entreprises rentables.

Plusieurs radios communautaires offrent des programmes de formation éducative, qui se démarquent de l'uniformité de la programmation, dictée par le marché, des radios commerciales.

Se tailler une place comme média communautaire indépendant et engagé, c'est pratiquer un type de communication centrée sur la société. Agir dans un contexte qui questionne et met en relief la signification du travail de communication contribue à faire disparaître l'inertie de l'actuel système médiatique.

Il est pertinent de parler des besoins collectifs et du caractère non lucratif des radios communautaires dans le débat sur le biais commercial qui prédomine actuellement.

Dans plusieurs cas, ces radios démontrent la viabilité de poursuivre en tant que médias libres, sans préceptes idéologiques, avec des points de vue indépendants de caractère social et démocratique.

Hégémonie et concentration

Les standards informationnels qui donnent de la visibilité aux actions des mouvements sociaux sont insuffisants à l'échelle mondiale,



ce qui influence négativement la formation d'une opinion publique plurielle.



En ce qui concerne spécifiquement la concentration économique des médias de communication, la politique adoptée par les différents gouvernements de l'Amérique latine a entraîné la révocation de l'investissement étranger et des régimes privés-publics dans différents médias, opérant sous la supposition que le développement même de l'industrie garantirait la liberté d'expression et le pluralisme. En d'autres mots, que le marché des idées se chargera de garantir la liberté d'expression.

Cette réalité affecte l'Amérique latine et les autres parties du monde. L'espace radiophonique étant le patrimoine de l'humanité, les États ont le devoir de l'administrer de façon équitable.

Le monopole et l'oligopole des ondes radiophoniques menacent la liberté d'expression et affaiblissent l'indispensable pluralisme informationnel. Les États doivent ouvrir la voie pour des instances transparentes et démocratiques qui régissent les fréquences radiophoniques en garantissant le libre accès à tous les secteurs sociaux.

L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'UNESCO et d'autres organismes internationaux ont reconnu que les fréquences radiophoniques constituent un patrimoine commun de l'humanité. Tout comme l'air et les océans, les ondes de transmission sont un bien qui appartient à tout le monde.

En Amérique latine, aucun État n'a encore développé de législation en matière de communications (télécommunications, radio, télévision) qui tienne compte des droits humains; l'accent dominant dans la réglementation des moyens de communication ne porte que sur les aspects commercial et technologique.

Il existe donc une nécessité criante pour un encadrement juridique et réglementaire qui assurerait la protection et la promotion des médias communautaires, pour une réglementation dont le fondement rejoindrait les principes des conventions et organismes des droits humains et pour des instruments qui appliqueraient ces droits sur le plan de toute l'Amérique latine.

Un concept communautaire pour encadrer une nouvelle législation en Amérique latine

Les instances juridiques en matière de radiodiffusion en Amérique latine ne considèrent même pas la notion de radio communautaire.

Une loi sur la radiodiffusion qui pourrait souligner le caractère communautaire des médias et les soustraire du champ exclusif du marché.

L'un des objectifs devrait être l'octroi de licences qui autoriseraient des émissions communautaires de radio ou de télévision dans des lieux où elles ne sont actuellement pas permises. Prenons comme point de départ que l'espace radiophonique appartient à tous et que, pour cette raison, il doit être distribué équitablement.

Dans la planification et la réglementation de l'espace radiophonique, il importe d'allouer suffisamment

de fréquences et de chaînes pour permettre aux médias communautaires de se développer, dans les domaines analogue et numérique.

Il faut soulever dans l'arène politique le débat sur la radiodiffusion en appuyant sur le fait qu'elle puisse être communautaire et sans but lucratif ainsi qu'indépendante. L'encadrement légal permettrait son développement et lui offrirait de grandes possibilités grâce aux nouvelles technologies de deux façons : en donnant du pouvoir stratégique aux médias communautaires et en contribuant, à partir d'eux, à l'instauration d'un encadrement social qui faciliterait l'émergence d'une société de l'information visant l'incorporation des secteurs pauvres, exclus des bénéfices, qu'elle promet.

Pour y arriver, il est indispensable d'impliquer la société civile dans l'élaboration de politiques communautaires de communication. Pour parvenir à une distribution équitable des fréquences radiophoniques, les organismes de télécommunications doivent être dissociés des gouvernements et surtout des intérêts économiques.

La promotion du secteur tertiaire dans la radiodiffusion constitue actuellement une stratégie prioritaire. De la même façon qu'il y a une place dans l'espace radiophonique pour des stations commerciales gérées par le critère de rentabilité économique et pour les médias d'État qui cherchent la rentabilité politique, il doit également y en avoir une pour des stations de radio et de télévision qui ne visent ni le profit ni le prosélytisme, mais plutôt la construction d'une citoyenneté, l'exercice des droits et l'accomplissement des devoirs, la création de consensus autour de causes nobles et l'amélioration de la qualité de vie des gens.



La radio et les TIC : un développement stratégique

Ladite société de l'information ne doit pas être perçue comme un phénomène qui se limite aux médias numériques. Elle devrait avoir comme fondement le bien-être des gens dans son sens le plus large. C'est le devoir des gouvernements de garantir la liberté d'opinion, d'expression et de communication comme des droits fondamentaux essentiels à une société démocratique, et de stipuler que ces droits ne doivent subir aucune

restriction par des moyens indirects, par le contrôle abusif du gouvernement ou par le biais du secteur privé. Aucun moyen ne devrait être utilisé dans le but de perturber les fréquences de diffusion, d'entraver l'équipement nécessaire à la diffusion de l'information ou de restreindre la communication et la circulation d'idées et d'opinions.

Les radios communautaires sont des médias qui visent une meilleure qualité du débat public et de la participation citoyenne, permettant une communication qui est plus proche des gens et mieux reliée à la demande locale. Dans ce contexte, les centres de communication multimédia sont stratégiques dans l'amélioration de l'accessibilité, l'utilisation et l'appropriation des nouvelles technologies. La radio analogue associée à ce genre de centre fournit un espace pour la socialisation des nouvelles technologies.

Les radios communautaires et leurs réseaux ont créé une trajectoire d'impact et de légitimité au sein de leurs communautés. L'arrivée de nouvelles technologies permettra à la radio d'améliorer son service et son insertion communautaire, et mènera à une stratégie de communication qui encouragera les gens à mieux exercer leurs droits.

Maria Pía Matta

*est Présidente de la [Corporación La Morada](#) et la Vice Présidente de l'[AMARC ALC](#),
pmatta@lamorada.cl*